



Plan d'action régional 2018-2020

Région des Laurentides

Révisé octobre 2018

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec  

PRÉAMBULE ET PORTRAIT DE LA RÉGION

La Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL) était déjà impliquée dans la lutte à la maltraitance bien avant l'adoption du plan national par le gouvernement du Québec en 2010. Elle avait mis en place un sous-comité régional de lutte à la maltraitance composé de plusieurs partenaires du milieu, soucieux de lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées du territoire.

Comité de prévention de la maltraitance envers les aînés de la région des Laurentides

C'est lors du forum « tous ensemble contre la maltraitance envers les aînés » qui s'est déroulé à Sainte-Adèle, en novembre 2014, que les participants ont pu s'exprimer sur leur vision du futur pour poursuivre l'objectif de contrer la maltraitance envers les aînés des Laurentides. Plus de soixante personnes étaient présentes à la plénière, où chacune d'entre elles a pu prendre la parole et émettre ses recommandations en lien avec les priorités d'action pour les années à venir 2015-2017. Les recommandations ont été reformulées en objectifs et en actions concrètes. La version définitive du plan a été adoptée en mai 2016, en même temps que le nouveau cadre de fonctionnement du comité.

Le comité de prévention à la maltraitance envers les aînés des Laurentides est un sous-comité de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL). Les personnes qui participaient aux rencontres étaient invitées à cette dernière. Il comptait cinquante-six membres. Tous les organisateurs communautaires du CISSS ainsi que plusieurs policiers étaient membres du comité, ils représentaient plus de 50% des participants au comité.

En 2016, suite à l'adoption du cadre de fonctionnement, la composition du comité a été modifiée. Le comité est maintenant composé d'un représentant de chacun des comités locaux de lutte à la maltraitance, de la Sûreté du Québec (SQ) et de quelques policiers municipaux. Il est aussi composé de représentants d'organismes régionaux tels que le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), l'Appui pour les proches aidants d'aînés dans la région des Laurentides (l'APPUI), la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), le Centre de ressources familiales 4 Korner, Laurentian Care, le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP), l'Association québécoise de défense des retraités (AQDR), l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRPP) le Centre intégré de santé et de services sociaux de la région des Laurentides (CISSSL), la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL) et un membre du comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL).

Le cadre de fonctionnement du comité a défini un mandat, un rôle et responsabilités, un mode de fonctionnement et un calendrier de rencontres. En 2015, le comité d'orientation a été dissous lors de la réorganisation du réseau public de la santé et des services sociaux. Son mandat est, dorénavant, assumé par le comité de prévention à la maltraitance envers les aînés des Laurentides.

La région de Mirabel n'est pas un réseau local de services (RLS), mais dispose de sa propre table de concertation. La table de concertation communautaire de Mirabel (TCCM) siège au comité régional de lutte pour contrer la maltraitance et cible la clientèle aînée par des activités de lutte contre la maltraitance. Le service de police qui couvre le territoire de Mirabel est très impliqué à cette table.

Ententes de collaboration et d'accompagnement pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées

Une première entente de collaboration a été signée entre les partenaires multisectoriels de la municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes – Mirabel-Sud et comprend les objectifs suivants :

- Soutenir les différents intervenants impliqués auprès des personnes âgées de la municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes – Mirabel-Sud pour offrir des services et un accompagnement de qualité adapté aux besoins spécifiques de cette clientèle pouvant être victime de maltraitance.
- Assurer une meilleure concertation et collaboration entre les organismes et les intervenants impliqués, afin d'améliorer l'accessibilité et la continuité des services, quelle que soit la porte d'entrée de la demande.

L'entente est assortie d'un guide d'accompagnement, d'une trajectoire, d'un dépliant ainsi que d'une formation pour les membres partenaires et signataires.

Les autres ententes sur le territoire de la région des Laurentides sont et seront fortement inspirées des travaux du réseau local de services (RLS) de Deux-Montagnes.

Les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes - Mirabel-Sud, de la Rivière-du-Nord - Mirabel-Nord, des Laurentides, d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut et de Thérèse-De Blainville ont signés des ententes de collaboration et d'accompagnement multisectorielles. Aucun travail, en ce sens, n'est prévu dans le réseau local de services (RLS) d'Antoine-Labelle pour l'instant, mais il existe une entente non écrite entre la Sûreté du Québec (SQ), le groupe de sentinelles bénévoles et l'équipe du soutien à domicile du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) du secteur d'Antoine-Labelle.

Politique pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées en Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

En novembre 2016, un comité de travail du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) a reçu le mandat de produire une politique pour contrer la maltraitance dans les Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) à partir d'une politique de type nationale. Le comité est composé de six personnes. Ces personnes ont travaillé à l'élaboration de la politique et ont développé une formation sur cette dernière. Des formateurs dans chacun des bassins nord, centre et sud sont devenus des agents multiplicateurs pour chacune des installations d'hébergement et de soins de longue durée.

La politique (POL 2017 DSAPA 005) a été approuvée le 25 février 2017, par le comité de la direction du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) et adopté par le conseil d'administration le 25 mars 2017 (Résolution R375 2017-03-22).

Prévention et repérage

La diffusion de différents **programmes nationaux** de sensibilisation est réalisée par les comités locaux et par certains partenaires. Voici les principaux programmes qui ont été diffusés sur le territoire :

- Les Madeleines, par la Sûreté du Québec(SQ);
- Aîné-Avisé, par la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ), la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) et la Sûreté du Québec (SQ);
- Serez-vous le prochain poisson, par l'Association québécoise des droits des retraités et préretraités (AQDR);
- La fraude en 3D, par les Services de police;
- Formation sur l'utilisation du Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées.

Création de matériel local de prévention et de repérage

Plusieurs programmes de prévention et de repérage ont été préparés et offerts par les comités locaux tels que :

- **Faudrait pas prendre grand-mère pour une dinde et grand-père pour son dindon : Pièce de théâtre écrite, montée et jouée par des personnes âgées du groupe la Belle Gang d'Argenteuil.** (Tournée régionale, dans d'autres régions et à l'Assemblée nationale),
- **Chacun a sa place;** Programme de sensibilisation sur l'intimidation entre aînés, projet parrainé par les Mesures alternatives de Justice des Basses-Laurentides, membre du comité local de la municipalité régionale de comté (MRC) de Thérèse-De Blainville (Tournée régionale et dans d'autres régions du Québec.),
- **Jeux de cartes avec des informations diverses sur la maltraitance envers les aînés ainsi que les ressources disponibles.** (Distribué aux aînés dans 2 municipalités régionales de comté (MRC) lors de visites à domicile effectuées conjointement par les policiers et les bénévoles des tables locales en maltraitance: le groupe SECUR'OR et RAPID'OR.),
- **Formation sur la maltraitance envers les aînés donnée dans les institutions financières.** (Formation montée par le comité local de Thérèse-De Blainville et le service de police de Blainville),
- **Formation pour les bénévoles sentinelles qui accompagnent les aînés en situation de maltraitance:** (offerte dans 3 municipalités régionales de comté (MRC) : les Laurentides, les Pays-d'en-Haut et Antoine-Labelle),
- **Formation Webinaire sur l'utilisation du guide d'accompagnement des aînés en situation de maltraitance.** (Formation pour les partenaires de l'entente de collaboration et d'accompagnement multisectorielle de la municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes).
- **Offre d'activités de sensibilisation envoyée à toutes les résidences privées pour aînés de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Rivière-du-Nord :** Toutes les résidences privées pour aînés de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Rivière-du-Nord et du nord de Mirabel ont reçu par courriel une offre d'activités de sensibilisation regroupées dans un seul document. Les activités offertes sont: « Aîné-Avisé » par le réseau de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) et la Sûreté du Québec (SQ), « Serez-vous le prochain poisson » par L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de Laval et des Laurentides, « Chacun a sa place » des Mesures alternatives des Basses-Laurentides, « Ce n'est pas correct ! » par Pratique de pointe pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Centre-Ouest-de l'Île-de-Montréal et « L'intimidation, ce n'est pas un jeu! » par Vigil'Ange.

Soutien et accompagnement des aînés en situation de maltraitance ou de vulnérabilité

Les Sentinelles bénévoles sont des personnes habilitées à apporter du soutien et de l'assistance aux aînés éprouvant des inquiétudes. Une Sentinelle écoutera et guidera l'aîné vers la ressource la plus apte à résoudre son problème. À la demande de l'aîné, la Sentinelle pourra l'accompagner dans les étapes à franchir vers la solution. (Tiré du rapport d'activité 2016-2017 de prévoyance envers les aînés des Laurentides Inc. Préparer par : Gilbert Lafrenière, coordonnateur). Des services d'accompagnement en anglais sont disponibles dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides et des Pays-d'en-Haut et seront bientôt disponibles dans d'autres municipalités régionales de comté (MRC) tels que la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes qui a traduit sa formation Webinaire. La municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle offre aussi des services d'accompagnement par l'entremise du Comité Intervention Individualisé Maltraitance Abus Fraude (IIMAF) soutenu par sa table de concertation des aînés.

Le groupe Vigil'Ange de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Rivière-du-Nord et Mirabel-nord identifie et accompagne les aînés victimes de maltraitance.

Le projet de sécurité pour les aînés d'Argenteuil sensibilise, informe, aide, encourage, réfère et accompagne les aînés vers différents services dans la communauté.

L'offre de service des organismes communautaires change avec l'évolution des priorités gouvernementales et des appels de projets. Cela pourrait avoir un impact sur la mobilisation de certains organismes. On remarque que les missions changent et sont souvent en lien avec les budgets mis à la disposition des groupes communautaires.

Perspectives d'avenir pour le comité régional pour contrer la maltraitance

À la rencontre du 4 avril 2017, certaines questions ont été soulevées suite à la lecture et à l'adoption du bilan des activités du comité pour 2016-2017. Quelques-unes de ces questions portaient entre autre sur l'amélioration des communications entre les différents membres du comité, son fonctionnement ainsi que l'intégration des travailleurs de milieu auprès d'aînés vulnérables(ITMAV). Il a été suggéré par la coordonnatrice régionale de faire une session de travail en atelier sur chacun des points mentionnés plus haut.

Trois ateliers ont été proposés, à la réunion du 16 mai 2017, afin de permettre aux membres de réfléchir et de faire des recommandations pour le futur fonctionnement du comité régional en tenant compte qu'il est un sous-comité de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL). Voici les principaux enjeux dégagés lors des trois ateliers:

Atelier 1 : Communications sur la maltraitance dans le réseau de services communautaires dans la région des Laurentides : Des outils de sensibilisation et d'information sont développés dans les comités locaux, mais ne sont pas connus des autres comités. Le comité régional ne dispose pas de vision globale et commune de tout ce qui se fait sur le territoire des Laurentides. Il manque également d'informations sur le nombre de personnes rejointes par les activités de sensibilisation et de formation.

Atelier 2 : Le fonctionnement du comité régional de lutte à la maltraitance. Après les modifications de 2016, les membres du comité régional auront à réfléchir sur le rôle que doivent jouer les représentants de différents comités locaux et tables locales dans la circulation d'information entre les instances. Le comité devra aussi se pencher sur la participation de nouveaux partenaires tels que les institutions financières et l'organisme de justice alternative. Il aura à formaliser ses responsabilités par rapport à l'orientation et de la reddition de compte. Finalement, quel sera son rôle dans les grands dossiers régionaux en lien avec la maltraitance envers les personnes âgées et comment pourrait-il fournir du support à la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL) dans ces grands dossiers?

Atelier 3 : Intégration des travailleurs de milieu dans le comité régional : Il y a plusieurs projets d'initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) qui ont été acceptés dans la région des Laurentides. Les travailleurs de ces projets qui sont en lien direct avec les aînés vulnérables, dont des aînés en situation de maltraitance, pourraient devenir des acteurs importants pour le repérage et la sensibilisation sur la maltraitance envers les aînés dans différents milieux.

Les travaux réalisés par les trois ateliers ont permis de dégager des priorités qui se sont traduits par des objectifs concrets dans le cadre du présent plan d'action régional 2018-2020.

LE PLAN D’ACTION RÉGIONAL 2018-2020 S’ARTICULE AUTOUR DE QUATRES GRANDES ORIENTATIONS :

- 1. PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE
- 2. FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE
- 3. FAVORISER ET FACILITER LA DIVULGATION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE
- 4. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIRS

QUELQUES REPÈRES « EN BREF »

1. Plan d’action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022 • Treize ministères et organismes partenaires; • Trois sections principales : • La maltraitance • La bientraitance • Le plan d’action (les mesures) • Cinquante-deux mesures qui s’inscrivent sous quatre grandes orientations et onze objectifs; • Deux priorités d’action ajoutées, soit la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance matérielle et financière. • Prise en compte de l’analyse différenciée selon les sexes (ADS) et des principes de développement durable.	2. Loi n°115 visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité • La loi a été adoptée et sanctionnée le 30 mai 2017 Les six mesures de protection : 1. Adoption obligatoire, par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, d’une politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes en situation de vulnérabilité. 2. Bonification du rôle du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. 3. Possibilité de lever la confidentialité ou le secret professionnel lorsqu’il y a risque sérieux de mort ou de blessures graves, protection contre les représailles et immunités de poursuite. 4. Encadrement réglementaire de l’utilisation des mécanismes de surveillance, par un usager ou son représentant, dans les installations du réseau de la santé et des services sociaux. 5. Processus d’intervention concerté en matière de maltraitance. 6. Signalement obligatoire de certaines situations de maltraitance.
1. Priorités nationales du Ministère ▪ Prévention de la maltraitance ▪ Repérage et intervention ▪ Formations ▪ Promotion du guide de référence ▪ Processus d’interventions concertées ▪ Renforcement de la divulgation des situations de maltraitance notamment la maltraitance financière et matérielle ▪ Concertation ▪ Promotion de la bientraitance	

2. Priorités régionales

- Réviser le matériel du comité Thérèse-De Blainville sur la sensibilisation dans les caisses populaires à partir des avancées faites dans le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, reconduit jusqu'en 2017 (PAM 2010-2017) et rendre accessible ce matériel à tous les comités locaux des Laurentides;
- Offrir un soutien technique pour les outils en ligne existants dans les comités locaux, par l'intermédiaire du site Web de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL);
- Poursuivre la tournée de la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) sur la maltraitance auprès des comités locaux;
- Introduire ou bonifier l'information sur la maltraitance dans les activités régionales de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI) et encourager l'utilisation de la ligne Info-Aidant;
- Présenter le programme « Chacun à sa place » aux gestionnaires du CISSS responsables des Résidences intermédiaires et résidences privées pour aînés dans les Laurentides et les informer des offres d'activités de sensibilisation du comité de la MRC Rivière-du-Nord et Mirabel-Nord;
- Évaluer la pertinence pour la direction des programmes sociaux, de réadaptation et de santé mentale du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) d'offrir la formation de la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) aux travailleuses sociales (TS) des groupes de médecine familiale (GMF), des centres hospitaliers (CH) et du 8-1-1;
- Évaluer les besoins en formation de la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) auprès de la direction du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA);
- Évaluer la participation des initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) et des travailleurs de milieu d'Organismes sans but lucratif (OBNL), d'Habitations à loyer modique (HLM), d'Offices municipaux d'habitation (OMH), dans les comités locaux et de leurs implications dans les ententes de collaboration et d'accompagnement multisectorielles locales.
- Recommencer les ateliers d'appropriation du Guide de références pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées dans les comités locaux qui ne les ont pas reçus. (Antoine-Labelle, Argenteuil, Pays-d'en-Haut et Thérèse-De Blainville)
- Former les travailleurs d'Organismes sans but lucratif (OBNL), d'Habitations à loyer modique (HLM), d'Offices municipaux d'habitation (OMH), comme animateur du programme « Ce n'est pas correct »;
- Accompagner et former les partenaires concernés dans le déploiement des processus d'intervention concertés pour la région des Laurentides;
- Faire l'inventaire des initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) et des sources de financement possibles pour en financer davantage;
- Organiser des demandes concertées au niveau régional afin que tout le territoire soit couvert par des initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV);
- Explorer les possibilités de réaliser une entente de collaboration et d'accompagnement multisectorielle dans le secteur d'Antoine-Labelle;
- Entrer en contact avec les responsables des mesures alternatives de justice des Laurentides, afin de comprendre leur fonctionnement et d'évaluer, avec eux, la pertinence de leur participation tant au niveau du comité régional que des comités locaux. (Ententes de collaboration et d'accompagnement multisectorielles)
- Organiser des rencontres entre les comités locaux ou comité régional et le Curateur public du Québec (CPQ) et/ou la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2018-2020 DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES DES LAURENTIDES

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE ET PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE									
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTION À RÉALISER	RESPONSABLE(S) ET PARTENAIRE(S) IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION			CIBLE	INDICATEUR DE SUIVI
					2018	2019	2020		
1) PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE	- Partenaires mobilisés et assises bien en place	1.1 Renforcer le soutien et l'accompagnement dans les divers milieux dans la réalisation d'actions de prévention à la maltraitance (information, sensibilisation, etc.)	- Faire connaître et distribuer le matériel promotionnel de lutte contre la maltraitance auprès des partenaires de la région (dépliants, cartes, ruban, affiches, etc.) - Organiser des activités de sensibilisation incluant celles du 15 juin	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Comités locaux de concertation « Maltraitance » et « Aînés » - MRC de la région des Laurentides	X	X	X	4 activités de sensibilisation par année incluant les activités du 15 juin dans chacun des réseaux locaux de services (RLS)	- Liste du matériel promotionnel et compilation des envois effectués (lieux, destinataires, etc.) - Nombre de personnes rejointes par les événements organisés
		1.2 Informer et faire la promotion auprès des partenaires régionaux, des campagnes et des outils nationaux pour la lutte à la maltraitance envers les personnes aînées.	-Publier via différents réseaux : - Courriel - Page Facebook - Infolettre de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL) - Publications dans les communiqués du réseau public, financier, municipal et communautaire - Intranet et internet des organisations	- Organisation communautaire (OC) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) - Centre d'action bénévole (CAB) des Laurentides - Entreprises d'économie sociale (Argenteuil) - Caisses Desjardins - Les Banques -FADOQ des Laurentides	X	X	X		

	- Des outils sont disponibles dans la région des Laurentides (Comité de Thérèse-De Blainville)	1.3 Concevoir et rendre disponible différents moyens et outils de sensibilisation portant sur la maltraitance, notamment sur la maltraitance matérielle et financière ainsi que sur la bientraitance envers les personnes âgées	- Présenter les outils disponibles dans la région lors des rencontres du comité régional - Concevoir un/des outils?	Responsables : - Coordinatrice régionale - Comité régional Partenaires : - Comité local Thérèse-De Blainville - Tout autre comité local qui développera des outils	X	X	X	Les présentations deviendront un point statutaire des rencontres régionales Nombre d'outils élaborés	- Point statutaire à l'ordre du jour du comité régional. - Nouveaux outils élaborés et diffusés sur le site de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL) dans l'onglet maltraitance
	- Peu de matériels de sensibilisation sur la maltraitance pour les proches aidants utilisés dans les Laurentides	1.4 Sensibiliser les proches aidants d'aînés au phénomène de la maltraitance, notamment en intégrant de l'information sur la maltraitance dans les différents outils de communication et activités réalisées par l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI)	- Former les intervenants de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI) comme animateur de : « Ce n'est pas correct. »	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaire : - Directrice de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI)	X			Une formation à l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI)	- Rencontre entre la directrice de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI) et la Coordinatrice régionale - Nombre d'animateurs formés - Nombre de proches aidants rejoins

		1.5 Mettre à la disposition de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI) les outils de communication disponibles au national	- Travailler en étroite collaboration avec la directrice de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI)	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Directrice de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI) - Employées de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région Laurentides (L'APPUI)	X	X	X	À définir suite aux avancés du plan national 2017-2022	
		1.6 Sensibiliser l'ensemble de la population au phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées	-Dispenser des conférences « Aîné-Avisé » partout dans les Laurentides	Responsable : -Fadoq des Laurentides Partenaires : -Services de police -Comités locaux					

2) PROMOTION DE LA BIEN TRAITEMENT	- Méconnaissance du concept de bientraitance - Absence d'outils pour la formation ou la sensibilisation	2.1 Diffuser le recensement des pratiques dites bientraitantes	- Diffuser les bonnes pratiques et déployer des séances d'information et/ou sensibilisation - Prôner et promouvoir la bientraitance chez les 50 ans et plus	Responsable : - Coordinatrice régionale - Comité régional Partenaire : - Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) - Fadoq des Laurentides	X	X	X	À définir suite aux avancés du plan national 2017-2022	- Nombre de séances de formations organisées
	- La question de l'incapacité n'est pas bien connue	2.2 Sensibiliser et mobiliser la population sur la bientraitance des personnes handicapées	- Offrir des rencontres entre les comités locaux ou le comité régional et le Curateur public du Québec (CPQ) et/ ou la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : Comités : - Régionaux et locaux - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) - Curateur public du Québec (CPQ)		X	X		- Nombre de rencontres entre les groupes communautaires, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et le Curateur public du Québec (CPQ)
		2.3 Promouvoir la bientraitance en résidences privées pour aînés (RPA) par des activités et des outils de sensibilisation	- Diffuser les bonnes pratiques	Responsable : - Direction du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) du CISSSL Partenaire : - Coordinatrice régionale	X	X	X		- Nombre de résidences privées pour aînés (RPA) informées des bonnes pratiques
	- Le programme « Chacun a sa place » peut amener les aînés vivant dans des ressources intermédiaires (RI) et des résidences privées pour aînés (RPA) à mieux se traiter entre eux	2.4 Présenter le programme « Chacun a sa place » aux gestionnaires du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL)	- Présentation du programme de Thérèse-De Blainville avec la collaboration des tables locales	Responsable - Coordinatrice régionale Partenaires : - Coordination des ressources intermédiaires - Mesures alternatives - Comité de Thérèse-De Blainville	X	X			- Nombre de personnes rejointes dans les résidences privées pour aînés (RPA) et dans les ressources intermédiaires (RI)

ORIENTATION 2 : FAVORISER UN REPÉRAGE PRÉCOCE ET UNE INTERVENTION APPROPRIÉE									
AXES D'INTERVENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTION À RÉALISER	RESPONSABLE(S) ET PARTENAIRE(S) IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION			CIBLE	INDICATEUR DE SUIVI
					2018	2019	2020		
3) RÉPÉRAGE, INTERVENTION	- Efforts importants amorcés et à poursuivre, en 2018-2020, pour structurer et organiser le repérage et l'intervention	3.1 Soutenir et accompagner les initiatives et démarches régionales ainsi que locales visant le repérage et l'intervention	- Former les travailleurs à des initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) et travailleurs de milieu en logement social au repérage de la maltraitance, au soutien, à l'accompagnement et à la référence (Ce n'est pas correct)	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Comités locaux - Tables - Organismes porteurs d'initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) - Les travailleurs d'Organismes sans but lucratif (OBNL), d'Habitations à loyer modique (HLM), d'Offices municipaux d'habitation (OMH) -Centres Action Bénévole -FADOQ des Laurentides	X	X	X	70% des travailleurs de milieu seront formés dans les Laurentides	- Nombre de travailleurs de milieu formés
	- Certains aînés demeurent isolés et difficiles à rejoindre	3.2 Développer des stratégies pour rejoindre les aînés isolés	- Favoriser la participation d'initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) dans les comités locaux et de leurs implications dans les ententes de collaboration et d'accompagnement multisectorielles - Déploie, auprès des clubs d'aînés affiliés, diverses informations et outils pour contrer la maltraitance ainsi que l'intimidation auprès 50 ans et plus, partout dans la région des Laurentides afin de promouvoir l'identification et la dénonciation de situations de maltraitance.			X	X		- Rôle des initiatives de travail de milieu auprès des aînés vulnérables (ITMAV) défini dans les ententes de collaboration et d'accompagnement multisectorielles

	- Les comités locaux réalisent des discussions de cas grâce aux ententes de collaboration et d'accompagnement multisectorielles, ce qui permet de réaliser des actions concertées	3.3 Sensibiliser les organismes communautaires à la maltraitance envers les personnes âgées et au rôle qu'ils peuvent jouer pour la contrer	- Utiliser la section 6 du guide de référence avec les comités locaux pour construire un canevas de discussion de cas	Responsables : - Coordinatrice régionale - Comités locaux	X	X		Canevas de présentation des cas	- Document disponible sur le site internet de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL) à la disposition des comités locaux.
4) FORMATION	- Les besoins de formation régionaux sont à réévaluer compte tenu des changements dans le réseau de la santé et des services sociaux, et du mouvement du personnel - Le milieu communautaire souhaite être formé - Importance de former d'autres partenaires (policiers, notaires, comptables...)	4.1 Mettre à jour et bonifier l'offre de formation et en faciliter l'accès	- Identifier les besoins de formations des partenaires et diffuser, sur une base régulière, un calendrier de formation	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Direction du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) et autres directions concernées - Groupes communautaires	X	X	X	À définir	Exemples : - Nombre de personnes formées
			- Organiser et offrir des ateliers de sensibilisation « Ce n'est pas correct »	Responsables : - Coordinateur régional de la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) - Comités locaux	X	X	X	Une par territoire soit 7 par année	- Nombre de personnes formées
			- Dispenser des formations et de l'accompagnement, dans le cadre du programme ECI (ensemble pour contrer l'intimidation) « Des changements d'attitudes et de comportements, pour plus de respect entre les aînés »	Responsable : -Fadoq des Laurentides					

	- Le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) a réorganisé ses services, entre autres en déplaçant les intervenants psychosociaux vers les Groupes de médecine familiale (GMF)	4.2 Évaluer la pertinence pour la direction des services sociaux du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de former les travailleuses sociales des Groupes de médecine familiale (GMF), des centres hospitaliers (CH) et du 8-1-1 afin de leur offrir la formation en intervention	- Adapter les contenus de formation aux besoins spécifiques des groupes à former (choix du contenu ou d'exemples pratiques) - Relancer les coordonnatrices des Groupes de médecine familiale (GMF), le directeur du programme de réadaptation en santé mentale et le 8-1-1	Responsable : - Coordonnatrice régionale Partenaires : - Les directions concernées du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSSL)	X	X	X	À définir	- Rapport des besoins - Nombre de formations nécessaires et données
5) PROMOTION DU GUIDE DE RÉFÉRENCE	- Fort intérêt de la part des intervenants pivots à recevoir la formation sur le Guide de référence, mais une difficulté à rejoindre les gestionnaires pour la formation G2	5.1 Déployer le guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées dans l'ensemble du réseau	- Donner des ateliers d'appropriation aux intervenants pivots - Poursuivre les efforts pour déployer le guide et former les gestionnaires	Responsable : - Coordonnatrice régionale Partenaires : - Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), organismes...	X	X	X	7 Réseaux locaux de services (RLS)	- Nombre de personnes formées dans chacun des Réseaux locaux de services (RLS) - Nombre de gestionnaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) formés
	- Disparités quant au niveau d'utilisation du guide par les différents intervenants	5.2 Remettre en place la stratégie de diffusion du Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les aînés	- Reprendre les présentations de l'utilisation du Guide simplifié au comité régional et dans les comités locaux qui ne l'ont pas eu (Antoine-Labelle, Argenteuil, Pays d'en-Haut et Thérèse-De Blainville)	Responsable : - Coordonnatrice régionale	X	X	X	4 comités locaux	- Nombre de présentations
			- Préparer des mini-exercices de quelques minutes intégrés au point statutaire de la coordonnatrice lors des rencontres des comités locaux	Responsable : - Coordonnatrice régionale	X	X	X	7 comités locaux	- Procès-verbaux des comités locaux

6) PROCESSUS D'INTERVENTIONS CONCERTÉS	- Volonté des partenaires pour la mise en place de l'Entente-Cadre Nationale - Rapport réalisé par le comité de réflexion et déposé le 01 novembre 2017	6.1 Implanter le processus d'intervention concerté dans la région des Laurentides et en effectuer le suivi	- Mise en place du comité régional - S'assurer que chaque organisation adapte sa procédure décisionnelle interne pour intégrer le processus d'intervention concerté - Former les représentants désignés des organisations formant le comité régional d'interventions concertés - Voir à la nomination des intervenants désignés de chacune des organisations - Former les intervenants désignés - Effectuer le bilan des activités et le suivi du processus d'intervention concerté	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) - Services de police - Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) - Curateur public du Québec (CPQ) - Autorité des marchés financiers - Cavac	X	X		15 personnes dans le nord et 12 personnes dans le sud	- Comité mis en place et fonctionnel - Nombre de personnes formées
--	--	--	--	--	---	---	--	---	---

7) ENTENTES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COLLABORATION MULTISECTORIELLES	- 6 des 7 Réseaux locaux de services (RLS) des Laurentides ont une Entente signée	7.1 Avoir une Entente de collaboration et d'accompagnement dans chacun des réseaux locaux de services (RLS) des Laurentides	- Offrir du soutien au Réseau local de services (RLS) d'Antoine-Labelle selon sa convenance pour l'élaboration d'une entente de collaboration et d'accompagnement	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Table des aînés d'Antoine-Labelle	X	X		Signature au 15 juin 2019	- Ententes finales signées et déposées
		7.2 Maintenir les ententes de collaboration et d'accompagnent dans chacun des Réseaux locaux de services (RLS)	- Mettre en place des activités de suivi, d'évaluation et de mise à jour des ententes de collaboration et d'accompagnement	Responsable : - Comités locaux (signataire de l'entente multisectorielle) Partenaires : - Organisateur communautaire - Coordinatrice régionale	X	X	X	6 ententes maintenues	- Signature des ententes aux dates d'échéance
		7.3 Diffuser les ententes de collaboration et d'accompagnement	- Rappeler l'existence de ces ententes lors des rencontres des comités locaux et faire circuler l'information auprès de l'ensemble des partenaires						
		7.4 Faire rayonner la région des Laurentides	- Effectuer un communiqué soulignant la présence d'une entente de collaboration et d'accompagnement multisectorielles dans chacun des RLS des Laurentides					communiqué de presse	Parution dans chacun des RLS

ORIENTATION 3 : FAVORISER ET FACILITER LA DIVULGATION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE									
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTION À RÉALISER	RESPONSABLE(S) ET PARTENAIRE(S) IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION			CIBLE	INDICATEUR DE SUIVI
					2018	2019	2020		
8) RENFORCEMENT DE LA DIVULGATION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE FINANCIÈRE ET MATERIELLE	- Les personnes âgées ne savent pas quoi faire ni à qui s'adresser en cas de situation de maltraitance financière et matérielle	8.1 Rendre disponible une trajectoire de services dans les situations de maltraitance financière et matérielle	- Collaborer avec les institutions financières pour élaborer et diffuser la trajectoire de services en cas de situations de maltraitance financière	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Caisses Desjardins - Comités locaux -Services de Polices -Curateur Public du Québec	X	X	X	Trajectoires diffusées dans 7 Caisses Desjardins	- Nombre de dirigeants rencontrés
	- Les institutions financières sont impliquées dans deux comités locaux	8.2 Intégrer les institutions financières dans les comités locaux de lutte à la maltraitance afin qu'elles deviennent signataires d'ententes de collaboration et d'accompagnement multisectorielles	- Présenter le travail des comités locaux aux dirigeants des institutions financières en ciblant en premier les Caisses Desjardins	Responsable : - Comités locaux Partenaires : - Institutions financières - Coordinatrice régionale -Services de police -Curateur Public -CAAP	X	X	X	7 Caisses populaires	- Nombre d'institutions adhérentes aux ententes dans la région des Laurentides
		8.3 Diffuser la loi 115 ainsi que le processus d'intervention concerté et la façon d'y avoir accès							

ORIENTATION 4 : DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET AMÉLIORER LE TRANSFERT DES SAVOIRS									
AXES D'INTER-VENTION	CONSTATS ou PRINCIPAUX ENJEUX	OBJECTIFS	ACTION À RÉALISER	RESPONSABLE(S) ET PARTENAIRE(S) IMPLIQUÉS	ANNÉE(S) DE RÉALISATION			CIBLE	INDICATEUR DE SUIVI
					2018	2019	2020		
9) CONCERTATION	- Besoin de plus de concertation et d'échanges pour une meilleure synergie en matière de lutte contre la maltraitance	9.1 Assurer une meilleure synergie entre les partenaires	- Produire et diffuser un bulletin de liaison pour les partenaires locaux	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL)	X	X	X		- Nombre de bulletins produits
			- Publier les outils développés par les comités locaux afin de les rendre accessibles à tous les comités locaux des Laurentides sur le site internet de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL)	Responsables : - Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL) - Comités locaux. Partenaire : - Coordinatrice régionale	X	X	X	Tous les outils disponibles sur le site et mise à jour	- Nombre de mise à jour du site internet
			- Diffuser les différentes recherches et études faites aux niveaux régional et national concernant la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées via Facebook, le site et l'infolettre de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL)	Responsable : - Coordinatrice régionale Partenaires : - Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL) - Comité régional - Comités locaux	X	X	X	Accessibilité sur Facebook, le site et l'infolettre de la Table de concertation régionale des aînés des Laurentides (TCRAL)	- Sujets et nombre de diffusions